



# CLUB DE PLONGÉE SOUS-MARINE DE THIONVILLE

30, RUE DE L'ANCIEN HOPITAL F-57100 THIONVILLE



## FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2021 / 2022

### RENSEIGNEMENTS

Pour l'inscription : - 1 photo à coller (pour les nouveaux membres)

- Moyen de règlement
- Cette fiche remplie et signée

Nom :  Nom de jeune fille :

Sexe : Homme  Femme  Prénom :

Tél. Domicile :  Tél Professionnel :

E-Mail :  Tél. Portable :

Adresse :

Date de naissance :  /  /  Lieu de naissance :  Dept. :

Profession :

Niveau de plongée CMAS ou équivalence :  Débutant  1\*  2\*  3\*  G.P.  Plus  Autre

Personne à prévenir en cas d'accident :  Tel :

### Renseignements médicaux & contre-indications médicales\*

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Problèmes cardiaques            | <input type="checkbox"/> Problèmes circulatoires |
| <input type="checkbox"/> Problèmes respiratoires         | <input type="checkbox"/> Problèmes O.R.L.        |
| <input type="checkbox"/> Asthme                          | <input type="checkbox"/> Crise d'épilepsie       |
| <input type="checkbox"/> Pas de contre-indication connue |  |

\*Toute personne sera tenue d'avertir au préalable un dirigeant du Club de tous types de problèmes et de le signaler au médecin lors de la visite médicale.

J'autorise les responsables du Club à prendre toutes mesures médicales en cas d'accident.

Date :  /  /  Signature :

### Autorisation parentale pour les mineurs

Je soussigné(e)  autorise mon enfant

À la pratique de la plongée sous-marine et reste responsable de ses activités en dehors des heures d'ouverture du club.

J'autorise les responsables du club à prendre toutes mesures médicales en cas d'accident.

Date :  /  /  Signature :

## COTISATION ANNUELLE

Elle est payable d'avance (au plus tard au 15 octobre pour les anciens membres) et comprend :

- La licence et assurance Responsabilité Civile de la F.F.E.S.S.M.
- L'adhésion au club avec prêt de matériel, forfait d'accès aux fosses, piscines du Centre de Loisir Nautiques de Thionville.

Les tarifs de la cotisation annuelle sont les suivants :

- **140 €** pour les licenciés ayant réglé leur cotisation au tarif de 260 € pour la saison 2020/2021
- **260 €** pour les adultes participants aux fosses
- **260 €** pour les conjoints(es) participants aux fosses
- **200 €** pour les étudiants et jeunes de 16-18 ans (fosses comprises) Pour les mineurs, accompagnement obligatoire d'un parent ou tuteur légal.
- **70 €** pour la licence « passager" simple

Règlement :

- par chèque à l'ordre du club de plongée sous- marine de Thionville

ou

- par virement bancaire : IBAN :FR76 3008 7333 2000 0174 4890 109 (**Fournir le justificatif de virement**)

Prêt de matériel : Chèque de caution d'un montant de **300,00€** pour l'emprunt des bouteilles / gilet stabilisateur / détendeur

### Compléments facultatifs :

- Revue F.F.E.S.S.M. Subaqua
- Assurance complémentaire fédérale comprenant plusieurs options au choix. Se renseigner auprès du Secrétaire du Club ou sur le site de l'assurance de la FFESSM : <http://www.cabinet-lafont.com>

### Droit à l'image :

Dans le cadre de son site Internet <https://plongee-thionville.fr> relatif à la vie du Club, son organisation, ses activités, et dans un objectif d'information, le Club de Plongée Sous-Marine de Thionville demande votre autorisation d'utiliser sans contrepartie les photos / écrits / production (dessins, etc...)...sur lesquelles vous (ou vos enfants) figurez et produits par vos soins, mettant en scène ou témoignant des activités qui se déroulent dans le cadre de l'objet du club. (Dans le cas d'une demande d'autorisation pour des enfants « Le Club garantit de ne sélectionner que des photos ou autres, ne transgressant pas le principe de respect des droits de l'enfant. »)

Je soussigné(e)  (nom et prénom du parent) autorise le Club à utiliser sans contrepartie les photos (etc....) où je figure/ de mon enfant  (Prénom de l'enfant) prise dans le contexte précis signalé ci-dessus.

En foi de quoi, j'ai signé ce document en date du  /  /

Signature de l'adhérent / du parent :

### Données personnelles :

Le Club informe qu'une partie des données collectées dans cette fiche d'inscription est susceptible d'être communiquée auprès de la FFESSM dans le cadre de la création de la licence. Les informations telles que numéros de téléphone et /ou adresses e-mail sont susceptibles d'être utilisées pour la correspondance liée à la vie du Club. Les données personnelles sont conservées durant une période de 24 mois.

## RAPPEL SUR LES ASSURANCES SPORTIVES

**Responsabilité civile :** Tous dommages que le membre du club peut causer à autrui, cette garantie est incluse dans la licence.

**Tiers :** Tout autre membre du club ou personne étrangère au club au sein des activités de la F.F.E.S.S.M.

Le club et ses membres du fait de la licence sont assurés obligatoirement en responsabilité civile pour la pratique des sports sous-marins. Toutefois, lorsqu' aucune faute ne peut être recherchée vis à vis du club, de son matériel, installation, ou d'un de ses membres, ce sont les assurances individuelles accidents proposées par la F.F.E.S.S.M. (assurance complémentaire) ou les assurances personnelles qui entrent en jeu.

Dans le cas des assurances personnelles, il est bon de faire vérifier par son assureur que la plongée sous-marine est garantie. Le comité de direction reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.